



## SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH

Séance ordinaire du 21 juin 2017 à 19h, après convocation légale

Sous la Présidence de M. MIZZON Jean-Marie

### Etaient présents :

M. THOUVENIN J.-Marie	M. ZENNER Bernard	M. BARBE Jérôme	M. HERGAT Michel
M. CINO Frédéric	M. OCTAVE Henri	M. BALCERZAK Roland	Mme CONTRERAS Céline
M. BAUR Denis	M. DI BARTOLOMEO R.	Mme FRIIO Marie-Rose	M. LORENTZ Maurice
Mme ZYDEK Christine	M. VUILLEMARD Patrick	M. ANDRE René	M. BECKER Patrick
M. BOGUET Henri	M. CHRISTNACKER Daniel	M. FERRERO Marc	M. KLOP Jean
Mme RENAUX Patricia	M. SCHITZ Denis	M. SCHREIBER Roger	M. GREINER Philippe
M. HEYERT Jean-Marc	M. HOLSENBURGER A.	M. JURCZAK Serge	M. LAVAUT José
M. MEDVES Jean-François	Mme SPERANDIO F.	M. TARILLON Philippe	M. TOCZEK Jean-Paul

### Procurations :

M. PETERMANN Mathieu	a donné procuration à	M. BALCERZAK Roland
M. SZUREK Michel		M. LORENTZ Maurice
M. NOEL Guy		Mme ZYDEK Christine
M. LEUBE Michel		M. VUILLEMARD Patrick
Mme BRIER Marcelle		M. BOGUET Henri
M. LOUIS Jean-Charles		M. CHRISTNACKER Daniel
M. WALTER Jean-Marie		M. MIZZON Jean-Marie
Mme KHAMASSI Kheira		M. HEYERT Jean-Marc
Mme SASSELLA Sylvie		M. JURCZAK Serge

### Absents excusés :

M. LA VAULLEE J.-Pierre	M. LANGENFELD Guy	M. IORIO Antoine
Mme CEDAT-VERGNE Nath.	M. WANNINGER J.-Marc	M. DORVEAUX Lionel
M. GANDECKI Claude	M. FRIJO Antoine	M. SAPIN Bruno
M. PERON Patrick	M. PERLATI Daniel	

### Absents non excusés:

Mme FICARRA Béatrice	M. LEBOURG Gérald	M. LATTWEIN Jean-François
M. SEGURA Olivier	M. BROUILLET Laurent	Mme VENTOLINI F.

**Du début (19h13) à la fin de la séance :**

**Membres en exercice : 59**  
**Présents : 33**  
**Procurations : 9**  
**Absents : 17**

La séance est levée à 19h51.

**Assistaient en outre :**

Mme COLNOT Isabelle, Directrice générale du SMiTU  
M. ANDRE Cédric, Directeur Adjoint du SMiTU  
Mme BERNIER Sophie, Responsable des affaires juridiques du SMiTU  
Mme SCHLIENGER Sylvaine, Chargée de mission PDU du SMiTU  
Mme BERNASSOLA Nathalie, Chargée de mission Communication du SMiTU  
Mme RAGNI Sandrine, Secrétaire assistante du SMiTU

## **POINT L17 – DELIBERATION N° 2017/43 – IMPLANTATION D'UN MODULE SANITAIRE POUR LES CONDUCTEURS DE TRANS FENSCH AU P+R DE YUTZ**

Ce terminus a initialement été réalisé par le SMiTU en 2015 dans le cadre de son projet d'Infrastructure de Transport Collectif en mode Routier ou Guidé (ITCRG). Même si l'orientation du syndicat a changé concernant les tracés de ce projet, l'investissement réalisé sur ce terrain laisse penser que le P+R de Yutz restera néanmoins un terminus de notre réseau. Vu les délais d'attente des conducteurs à ce terminus, il est également prévu d'y adjoindre une salle de repos, comme au terminus d'Algrange.

Un marché spécifique doit alors être prévu avec notamment l'achat et non la location d'un module.

Les raccordements électriques et à l'eau potable ont déjà été prévus lors des travaux du P+R. L'assainissement pose quant à lui problème. En effet, le raccordement envisageable proposé se situe rue de Paris. Il a cependant été peu conseillé en raison de la longueur du raccordement et de l'absence de pente. Son coût a été chiffré par BEREST en 2015 à 32 500 € HT ce à quoi il faut ajouter le montant du module, soit environ 25 000 € HT.

La solution d'une cuve enterrée a alors été proposée. Malheureusement, le projet a été refusé par la Communauté d'Agglomération Portes de France – Thionville (CAPFT). Ce type d'aménagement n'est pas acceptable pour des équipements qui ont vocation à perdurer.

Il reste alors au syndicat deux solutions techniques :

- L'installation d'une microstation de traitement des eaux usées.

Pour ce faire, la CAPFT demande qu'une étude de sol soit faite au préalable pour déterminer la perméabilité du sol et le dimensionnement du rejet. Un réseau d'épandage doit également être prévu à la sortie de la station.

Les coûts de l'étude, de l'acquisition et la pose de la microstation de traitement des eaux usées sont estimés entre 11 000 et 16 000 € HT ce à quoi il faut ajouter le montant du module, soit environ 25 000 € HT. Cela représente une somme globale d'environ 41 000 € HT.

Il faut également prendre le coût de maintenance qui ne sera pas négligeable sur ce type d'équipement.

- L'acquisition d'un module autonome.

Ce type d'équipement intègre un réservoir dans le plancher du bâtiment modulaire. Un raccordement à l'assainissement n'est donc pas nécessaire mais il faut réaliser des vidanges régulières.

Son coût est d'environ 34 000 € HT. Les arrivées d'eau et d'électricité étant présentes, seul la réalisation d'une dalle avec huit plots devrait être nécessaire. Le montant total serait donc d'environ 36 500 € HT.

Les crédits sont inscrits au budget 2017.

Le Bureau Syndical en date du 26 avril 2017 ainsi que la commission Finances -Personnel en date du 15 juin 2017 se sont positionnés en faveur de l'acquisition d'un module sanitaires autonome.

Il est demandé au Comité syndical de se positionner sur une des deux solutions proposées afin de pouvoir lancer un marché pour la fourniture et la pose d'un module sanitaire ainsi que des travaux éventuels.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- opte pour la solution du module autonome ;
- autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait conforme,  
A Yutz, le 22 juin 2017  
Le Président

Jean-Marie MIZZON



PUBLIÉ-NOTIFIÉ  
Le 22/06/2017.....  
Le Président du SMITU